

Un bulletin proposé et réalisé par la municipalité

LA GAZETTE DU VIGAN

Vos informations locales

JUIN 2023

Mairie du Vigan : Tél: 05.65.41.12.46 Site: www.levigan46.fr Email: contactmairie@levigan46.fr  Mairie du Vigan - Lot Ouverte du Lundi au Vendredi : 8h-12h30 Samedi : 10h-12h30

Le mot du maire Jean-Michel FAVORY

La Gazette continue de relayer les informations sur la vie locale.

Entre projets et réalisations, les élus sont à l'oeuvre pour le bien-être communal

- Attentive aux exigences environnementales (et aux économies budgétaires!) la Mairie a réduit l'amplitude horaire des éclairages publics et va installer des éclairages LED .

- Attentive aux demandes des administrés la commune a entrepris la couverture du boulodrome...les travaux démarrent...

- Attentive à la sécurité de tous, la Mairie accompagne le projet de restructuration de la traverse du bourg (réparation des réseaux - eaux, assainissement - et aménagement des espaces) qui arrive à son terme : le bureau d'études et la CCQB en ont fait une présentation aux commerçants .

Et pour finir cet édito, il m'est agréable de complimenter tous les services de la Mairie - administratif, technique, des écoles – pour leur implication à la vie communale.

Le Vigan reste un village attractif où il fait bon vivre grâce à ses services, ses commerces et l'ensemble de ses associations ; Continuez à les fréquenter pour conserver ce dynamisme !



Du côté du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

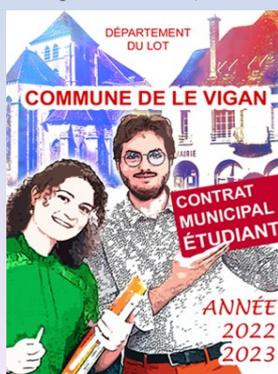
À propos du Contrat Municipal Étudiant

Pour la 15ème année, la mairie, via le budget du Centre Communal d'Action Sociale, a attribué 14 bourses financières, sous conditions de ressources, aux étudiants viganais qui poursuivent des études supérieures.

Les profils sont variés, de la 1ère à la 5ème année, au sein de cursus spécialisés en informatique, histoire, lettres, économie, sport, graphisme, pharmacie, institut infirmier, école d'ingénieur.

Le montant total de ces bourses pour l'année 2022/2023 représente la somme de 20792 euros. Une contrepartie au service de la collectivité ou d'associations viganaises est demandée aux bénéficiaires, pour un total de 346 heures (60 euros attribués = 1 heure de contrepartie réalisée).

Pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024, les dossiers de demande seront à retirer au secrétariat de mairie la première semaine du mois de juillet et à déposer au début du mois de septembre.



Don de livres pour la Fraternité Viganaise

Le CCAS a récemment proposé au club des aînés l'ensemble des livres de l'ancienne bibliothèque qui étaient en attente à la mairie. La proposition a été acceptée avec le plaisir que l'on imagine par les membres du bureau de la Fraternité Viganaise. Désormais, les adhérents peuvent profiter d'un coin lecture au sein du local ou emprunter ces livres s'ils le désirent.

Projet d'une nouvelle mutuelle communale

Le conseil d'administration du CCAS travaille actuellement à l'adhésion d'une nouvelle mutuelle communale plus attractive tant par ses tarifs à prix réduits avec une couverture optimale, que par un bouquet de services gratuits qui y est rattaché. L'ensemble des viganais sera tenu informé dès l'adoption de cette nouvelle formule de mutuelle communale.

Goûter de Noël 2022

Après deux années sans pouvoir se réunir, le CCAS et la Mairie du Vigan ont eu la joie d'accueillir les aînés pour le traditionnel goûter de Noël à la salle Jean Carmet très joliment décorée pour eux. Les enfants de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) étaient venus à leur rencontre avec leurs monitrices pour leur offrir chorégraphie et chanson, ravissant les aînés. L'animation musicale et dansante était assurée par Fabienne Souques, chanteuse et musicienne. Amitié et sourires complétaient l'instant chocolat de Manu et autres douceurs de Mathieu, servies par l'équipe attentionnée du CCAS. Tout fût réuni pour un excellent moment partagé que chacun espère revivre en 2023.

Pour ce Noël 2022, les aînés de 90 ans et plus n'ayant pu se déplacer ont reçu un colis gourmand remis à leur domicile par les membres du CCAS.



Remise de l'honorariat de mairie à M.Daniel SOULADIÉ

Volontaire, opiniâtre, persévérant, très attaché aux valeurs républicaines et à l'école publique, très bon gestionnaire, les qualités que l'on reconnaît à M.**Daniel SOULADIÉ**, ancien maire du Vigan sont reconnues de tous.

Mais, hors ces considérations personnelles, c'est dans le cadre de ses fonctions que Daniel Souladié a été mis à l'honneur en octobre dernier : il s'est ainsi vu remettre des mains de Madame PLANTIER-LEMARCHAND, sous-préfète de Gourdon, le Diplôme d'Honorariat de maire (*L'honorariat est octroyé par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints ayant exercé des fonctions municipales pendant au moins dix huit ans*). Il s'est également vu remettre la Médaille de l'Assemblée nationale et la Médaille du Sénat.

Élu conseiller municipal pour la première fois au Vigan en 1983, il en devient le maire en 1984. Il va alors occuper ce poste durant **36 ans**, effectuant ainsi **6 mandats consécutifs** ! Au niveau communautaire, il sera élu vice-président en charges des finances de 2014 à 2020.

Désormais à la retraite, il apporte, depuis 2020, son expérience à la nouvelle équipe municipale en tant que conseiller.

Durant ces 36 ans de mandat, Daniel Souladié aura maintenu une ligne claire et affirmée:

- Politique volontaire de rachats et restauration de locaux vides pour redynamiser (commerces) et favoriser la mixité sociale (logements à loyers modérés)
- Politique d'accueil de nouveaux habitants (lotissements permettant l'accession à la propriété et création de logements avec des bailleurs sociaux)
- Gestion financière rigoureuse (la commune dispose aujourd'hui de finances saines permettant de poursuivre son développement)
- Politique économique : créations de zones d'activités, réalisation de crédits bail pour favoriser l'installation d'entrepreneurs
- Politique volontariste d'investissement pour le maintien des services à la population: création d'une nouvelle école maternelle, création d'une pharmacie, construction d'une nouvelle école élémentaire et d'une cantine, construction de l'Espace Culturel Jean Carnet, création d'une cuisine centrale, construction d'une station d'épuration, obtention du maintien du bureau de poste, rénovation d'un bâtiment communal pour y installer un médecin, construction d'un gymnase
- Politique de préservation du patrimoine architectural de la commune: rénovation de l'abbatiale
- Politique de promotion du sport: rénovation du stade, des terrains de tennis, lancement du projet de création d'un boulodrome
- Politique en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances: en 2022, mise en place du Contrat Municipal Étudiant (sur critères sociaux, bourse en échange d'heures de travail au profit de la collectivité).

Il n'est pas peu dire que M.Daniel SOULADIÉ aura laissé sa marque sur la commune qu'il ne cesse encore aujourd'hui de servir.

Aussi, comme on peut le lire parfois sur « le mai » que l'on dresse au printemps: « Honneur à notre élu ! »



D'autres viganais à l'honneur

Après avoir rencontré le ministre de l'Éducation Nationale en octobre dernier, **Killian Vaysse**, 18 ans, président de l'ACDH, Association *Contre les Discriminations et le Harcèlement scolaire*, a été reçu en février au Palais de l'Élysée par Anne Laude, conseillère spéciale d'Emmanuel Macron à l'éducation et à l'enseignement supérieur, à qui il a pu présenter son association, ses objectifs et les opérations de sensibilisation déjà initiées dans plusieurs écoles du département. La conseillère spéciale l'a encouragé à poursuivre sur " ce si bon chemin ".

Si vous voulez adhérer à son association ou la soutenir :



C'est un exploit sportif aussi discret que glorieux que **Laurent Ousset**, kinésithérapeute au Vigan, a accompli en prenant part à La Diagonale des Fous, en octobre 2022. Cet ultratrail (*course à pied en milieu naturel sur une distance supérieure à un marathon*) est organisé par l'association Grand Raid à l'île de La Réunion, dans l'Océan Indien.

Cette course, qui a lieu au mois d'octobre est réputée pour être l'une des plus difficiles au monde. Son départ est donné dans le sud de l'île, à Saint-Pierre où quelque 2 500 coureurs viennent dépasser leurs limites.

Sur cette épreuve, passer la ligne d'arrivée est déjà une victoire, qu'on soit premier ou dernier !



Réaménagement boulodrome

Afin de pérenniser le projet précurseur et innovant, mais météo dépendant, initié par l'association « Boules Lyonnaises », en l'occurrence : la mise en place d'ateliers de pratique sportive « tout public » : Boules Santé, Boul'ensemble, Public scolaire, Club jeunes et loisirs, Fit Boules.....il était nécessaire de construire un boulodrome couvert!

Les travaux de cette structure municipale, d'impact territorial et ouverte à « tous » viennent de débiter et devraient s'achever d'ici cet automne. D'une hauteur de 5,50 m, 15 m de largeur, et 35 m de longueur, la surface totale de jeux sera de 525 m². Des sanitaires et un petit club house seront intégrés.

Pour répondre au pacte vert, il est prévu de récupérer les eaux pluviales en toiture par la mise en place d'une citerne afin d'arroser les terrains de jeux, de privilégier des surfaces perméabilisées pour les espaces extérieurs, d'éclairer par des ampoules basse consommation.

La commune est maître d'ouvrage et le coût total de l'opération s'élève à 328 044 euros HT. Des subventions de l'état, du département, de la région, de l'agence nationale du sport ont été sollicitées à hauteur de 80%.

Rencontres avec les représentantes de l'Etat, les Elus du Département, les Elus Parlementaires

Durant ces derniers mois, le Maire et une délégation d'élus de la commune ont eu le plaisir d'accueillir Monsieur Serge RIGAL, Président du Département, Madame Edith LAGARDE et Monsieur Frédéric GINESTE, Conseillers Départementaux du canton Gourdon, Cazals-Salviac. Puis ce fût le tour de Madame Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, Sous-Préfète de l'arrondissement de GOURDON et de Madame Mireille LARREDE, Préfète du LOT. Madame Angèle PREVILLY, Sénatrice du Lot, a clôturé cette série de rencontres initiées par nos représentants.



Édith LAGARDE, conseillère municipale et départementale, Yves DELMAS, adjoint, le secrétaire général de la sous-préfecture, Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, sous-préfète, Mireille LARREDE, préfète, Jean-Michel FAVORY, maire, Sylvette BÉLONIE, première adjointe, Zargha DE ABREU, conseillère municipale.

Le Maire a pu ainsi, présenter la commune, ses atouts, ses activités et les projets à venir. C'est ainsi que les projets de construction du boulodrome, de la réfection de la traversée du bourg, la rénovation de l'appartement de l'ancienne école et la continuité de la rénovation de l'église ont été abordés.

Les recensements des besoins et les préoccupations des élus et des habitants ont fait l'objet de discussions constructives. Chacune ou chacun a émis dans l'échange et le partage, le souhait de nous accompagner tant dans le montage des dossiers que dans l'accompagnement financier de nos projets pour Le Vigan, perçu à leurs yeux comme une municipalité dynamique et prospère.

Ces rencontres se sont terminées par une visite de notre village et des bâtiments ayant été réalisés durant les derniers mandats, ainsi que des lieux devant faire l'objet de travaux pour les années à venir.

Du côté de l'ACM (accueil commun de mineurs) de l'école

Depuis septembre 2022, les animatrices de l'ACM (Valérie, Muriel et Sandrine), accompagnées par Claude, viganais bénévole et passionné de nature, initient les enfants aux plaisirs du jardinage. Dans un petit jardin situé à l'entrée de l'école primaire, ils travaillent ainsi à la préparation du sol, au semis de différentes variétés de graines, à la récolte, en profitent également pour observer les insectes...



Après vérification du prestataire de sécurité, fin 2021, l'aire de jeux de l'école primaire, déclarée hors normes avait été fermée. Pour la plus grande joie de nos petits viganais (es) un nouveau jeu complexe : toboggan combiné avec une partie escalade a été installé sur un tapis au sol dans l'enceinte de l'école, en novembre 2022. Des aides de la Caisse d'allocations familiales du Lot ont été sollicitées à hauteur de 80%, le reste à charge pour la commune s'élève à 2423 euros sur un montant de 12119 euros.

Informations du Pays Bourian

Le 19 janvier 2022 le pays Bourian et les communautés de communes qui le composent, Cazals-Salviac et Quercy Bouriane, ont lancé les études liées à l'aménagement du territoire.

Le syndicat mixte du pays Bourian regroupe 35 communes soit près de 18000 habitants



Gouvernance du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Le SCOT est géré par 7 vices présidents sous la houlette d'un président et d'une ingénieure chargée de mission. Cette structure s'appuie sur un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COFIL). Un conseil syndical composé de 35 membres, une personne élue par commune. Cette instance décisionnaire arrête et approuve le SCOT.

Le SCOT détermine à l'échelle des deux communautés un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Cette stratégie territoriale fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030. Le SCOT comprend également un PCAET: Plan Climat -Air-Energie Territorial. Le PCAET est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique sur les territoires.

Le PCAET vise deux objectifs : L'atténuation par la limitation de l'impact du territoire sur le climat en réduisant des émissions de gaz à effet de serre GES et l'adaptation par la réduction de la vulnérabilité du territoire. Le Code de l'Urbanisme article L 103 -4 permet d'associer les habitants, toutes personnes concernées et les associations locales, par la mise à disposition de registres de concertation du public.

Deux registres : Registre SCOT / Registre PCAET sont à votre disposition au service Urbanisme (1er étage de la mairie), aux jours et heures habituels d'ouverture. Nous attendons vos observations et contributions

Le Président du SCOT du Pays Bourian.

Rapport d'activités de la CCQB

La Communauté de Communes Quercy Bouriane œuvre pour les communes adhérentes. Vous pouvez découvrir son rapport d'activités sur son site: www.ccqb.fr page 'Publications'

Le conciliateur de justice

Vous avez des litiges avec votre voisinage, lors d'un achat de véhicule, avec votre fournisseur d'énergie ou votre assureur, auprès d'opérateurs téléphoniques, d'agences de voyages, lors de la passation de baux (sauf litiges avec administrations : mairie, impôts.... pour lesquelles il faut s'adresser au défendeur des droits à la Maison France Services) : vous pouvez prendre rendez-vous avec un conciliateur de justice, qui tentera une conciliation à l'amiable entre les deux parties. Son rôle n'est pas de juger mais : d'écouter, de dialoguer et d'analyser la situation afin d'établir un constat d'accord ! Sur la Bouriane, Monsieur Patrick TRÜMPLER, conciliateur de justice intervient sur rendez-vous :

- Les 2ème et 4ème vendredis du mois de 14h à 17h, à la Maison France Services située dans les locaux de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane Tél : 05 65 41 95 50

- Les 2ème et 4ème mercredis du mois, à la permanence France Services de Cazals

Tél 05 65 31 69 26 Mail: parick.trumpler@conciliateurdejustice.fr

La conciliation est totalement gratuite.

Compte-rendu contentieux antenne FREE

En 2020, la société FREE MOBILE a déposé un dossier afin d'être autorisée à implanter une antenne relais sur la commune, au lieu-dit Pech de Dreuilles, sur un terrain privé. À cet effet, une déclaration préalable a été déposée le 17 septembre 2020, contestée par un collectif de 6 citoyens, lesquels ont saisi le tribunal administratif de Toulouse le 18 septembre 2020.

Le tribunal administratif a rendu sa décision le 17 mars 2023. Les demandeurs ont été déboutés de leur demande. Le tribunal administratif a retenu que les troubles

invoqués, à savoir les risques sanitaires, la perte de valeur vénale des biens, l'atteinte des conditions d'utilisation ou de jouissance, n'étaient pas réunis.



Obligation de débroussaillage

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est limiter la propagation du feu, faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. Il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr.



Extinction de l'éclairage public

Dans un contexte de crise énergétique sans précédent et afin d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la demande en électricité, la commune du Vigan a pris la décision par délibération du 17 octobre 2022 de réduire sa facture d'électricité.

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, un arrêté a été pris sur la commune :

- Interruption de l'éclairage public sur l'ensemble des infrastructures de 23 heures à 6 heures du matin du territoire communal, à compter du 30/10/2022.

En période de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.



Lutter contre les moustiques tiges C'est l'affaire de tous !

Dans les mois qui arrivent, ils vont revenir troubler nos repas sur nos terrasses ! Pour vous prévenir de leurs invasions, il y a des gestes simples à faire, comme vider régulièrement les soucoupes de vos pots de fleurs...

Une femelle pond environ 200 œufs qui vont éclore au bout de quelques jours ! Mais sans eau stagnante, elle ne peut pas se reproduire, et comme le moustique tigre ne voyage pas beaucoup (entre 100 et 200m), en invitant vos voisins à avoir les mêmes réflexes, vous pourrez être tranquille pour vos repas en extérieur. À retenir: 5 mn pour vérifier les endroits où ils se reproduisent, c'est 3 semaines de tranquillité !



À noter, à l'attention des propriétaires

Une obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation (pour chacun de leur locaux). Elle se fait en ligne, sur le site impots.gouv.fr, à partir de l'onglet 'gérer mes biens'. La date limite de cette déclaration est le 30 JUIN. Une amende forfaitaire de 150 euros par local risque d'être appliquée. Non-informatisé ?

Il existe deux possibilités:

- composer le 0 809 401 40
- se déplacer à FRANCE SERVICES à GOURDON, muni des documents suivants: dernier avis d'imposition, dernière déclaration de revenus, pièce d'identité.

Des idées bonnes pour notre planète (et simples à réaliser!)

Que faire des tontes de pelouse ? Quelques idées d'utilisation: Étaler les tontes fraîches permettant à la terre de garder son humidité. Réaliser un paillis avec les tontes séchées pour le potager ou les massifs ornementaux. Laisser sur place l'herbe coupée qui se décomposera naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité, technique du "mulching". Faire de petits apports d'herbe dans le composteur. Laisser des zones non tondues permet aussi à la biodiversité de s'installer, d'économiser du temps et du carburant

« Ménage de printemps » Avant de jeter, pensez au **don**, à la **vente** ou au **réemploi**. Notre déchèterie de Gourdon a un espace réemploi collecté par Emmaüs Cahors et Regain Figeac

Offrez une seconde vie à vos déchets ! En dernier recours, seulement, pensez à la déchèterie!



Tous au compost ! La poubelle noire lotoise est encore composée à 20 % par des biodéchets alors que ceux-ci trouvent parfaitement leur place dans un composteur Ces 20% représentent un surcoût important pour le service public des déchets. En 2021, le montant s'élevait à 1,4 M€ pour enfouir ou incinérer des "déchets" composés à 80% d'eau.



Plus d'informations : <https://www.facebook.com/sydeddulot> ou <https://syded-lot.fr/>

Ronde solidaire d'Emmaüs 2023

La communauté EMMAÛS nord du lot, installée à Lachapelle-Auzac a mis en place une ronde solidaire. L'association récupère tous les objets en bon état et réemployables, comme les meubles, petits objets (bibelots, disques, vaisselle, jouets...), textiles (vêtements, rideaux, linge, chaussures...), livres, électroménager, outillage, jardinage, bricolage...

Les citoyens intéressés pourront apporter leurs dons directement ou venir demander l'organisation d'une collecte gratuite à domicile

Après un premier passage en février, le prochain passage au Vigan est prévu le **27 septembre à 10h**, place du presbytère

L'eau du robinet

D'où vient l'eau du robinet au VIGAN ? Nous avons 2 réseaux: LA MELVE et LA BOURIANE (ce réseau du syndicat mixte de la Bouriane alimente également 19 communes) **POUR REPERER QUEL RESEAU VOUS ALIMENTE, IL FAUT CONSULTER VOTRE FACTURE D'EAU.**

(Au chapitre détail de votre facture / distribution de l'eau est indiqué le réseau: MELVE ou BOURIANE.)

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m³ par an. Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m³ par an. Chaque compteur doit être tenu propre et accessible aux services techniques afin d'effectuer diverses interventions.

En cas de changement de propriétaire, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée.

Devinette de la Commission Environnement et citoyenneté !

Monsieur Orassion a acheté un réducteur de débit pour pommeau de douche au magasin de bricolage du village. En rentrant chez lui, il demande à sa fille Amélie, de l'aider à calculer les économies d'eau que la famille va faire sur l'année. Sachant que le débit de la douche actuel est de 15l/min*, qu'Amélie, son papa, sa maman et son frère Maximin prennent 1 douche par jour pendant 5 minutes, que le nouveau débit est de 6l/min.

1/ Quelle économie Amélie Orassion va-t-elle trouver approximativement ?

5m³ 25m³ 65m³ 120m³

2/ Nicole, la maman d'Amélie, challenge un peu plus sa fille et lui demande combien d'eau la famille Orassion économiserait en plus s'ils arrêtaient de faire couler l'eau pendant les 30 secondes où ils se savonnent ?

0.5m³ 1.5m³ 4.5m³ 10m³

Réponses : 1/65m³ 2/4.5m³



COMMUNE

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté entre 2021 et 2022 de 1635 548 euros à 1820746 euros. Dans le même temps les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1796992 euros à 1895335 euros. L'excédent de fonctionnement est de 211249 euros en baisse par rapport à 2021 (285838 euros).

Le budget de la commune doit ainsi faire face à des hausses régulières de ses charges liées, notamment à l'augmentation du coût de l'énergie, à l'augmentation du coût des produits achetés (forte inflation) et à l'augmentation des charges de personnel en lien notamment avec la revalorisation des salaires décidée par l'état.

Dans le même temps les dotations de l'état n'ont pas augmenté et la commune a souhaité également maintenir ses taux d'imposition à leur niveau actuel. Ces taux étant toujours largement inférieurs à la moyenne départementale (tableau ci-dessous).

Pour rappel les taxes payées sont le produit de 2 paramètres : Les bases calculées par les services fiscaux et les taux votés.

	Taux communaux 2023	Taux moyens communaux au niveau du Lot 2023
Taxe foncière bâti	30,22 %	47,75 %
Taxe foncière non-bâti	77,50 %	154,78 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	6,40 %	18,26 %

Investissement

Le budget d'investissement à fin 2022 est d'environ 1500000 euros. Celui-ci va nous permettre de financer les grands projets de la commune qui sont :

- La construction d'un boulodrome, celle-ci vient de commencer,
- La suite des travaux de restauration de l'abbatiale,
- La restauration de l'ancienne maternelle afin de créer un logement qui sera mis en location. En effet la commune possède différents biens loués à des particuliers ou à des professionnels. Ceux-ci contribuent fortement à notre excédent de fonctionnement et il est nécessaire de les restaurer et de les entretenir de manière régulière.
- Les travaux d'aménagement de la traversée du Vigan.

Ce projet est porté par la communauté de communes mais nous aurons notre quote-part à financer. Pour rappel ce projet est né initialement d'une demande du département qui souhaitait refaire la chaussée. Nous allons en profiter pour aménager le centre du village afin de le rendre plus attractif. Cela nous permettra aussi de reprendre nos réseaux d'eau et d'assainissement qui nécessitent des travaux importants.

EAU

Exploitation : recettes 332650 euros / dépenses 288312 euros. **Investissement :** recettes 53876 euros / dépenses 5529 euros. Au cumul l'excédent d'investissement est de 174434 euros. Celui-ci va participer au financement de l'amélioration de nos réseaux.

ASSAINISSEMENT

Exploitation : recettes 90284 euros / dépenses 85515 euros. **Investissement :** recettes 24487 euros / dépenses 8807 euros. En cumul l'excédent d'investissement est de 130347 euros.

ATELIER DE DECOUPE

Les loyers perçus ont été de 18000 euros en 2022 reversés au budget principal. Pour 2023 ceux-ci seront de 36000 euros.

Commerces et services, de nouveaux arrivants...

Mme et M. **Cécilia et Fabien Belloc** ont pris la relève de **Dominique et Nathalie Michaud**, conservant les services actuels de la supérette, notamment la vente tabacs et journaux (dépositaire de la DDM), loto et retrait d'argent (cash-back), l'amplitude des jours et heures d'ouverture restera la même.

Place des anciens combattants, 46300 Le Vigan Tél : 05 65 41 31 92



- M. **BIZARRO Philippe** vient de créer son entreprise "Biz Affut" d'affûteur rémouleur itinérant. Dans son camion, il affûte tout type d'outils (coutellerie, ciseaux, jardinage, menuiserie et autres...).

Une fois par mois, le dernier Lundi du mois.

Tél: 06.13.57.00.15 mail: philippe.bizarro@orange.fr



M. **MIGNON Christophe**, poissonnier ambulat. Tél: 06.79.39.95.53



M. **RELHIÉ Jean-Marc**, a ouvert son commerce d'antiquités et collections: « Au jaseur boréal ».

Route de Gourdon, 46300 LE VIGAN Tél: 06 77 35 93 94



MK Studio:

Manon Delmas, coach sportive, massage californien, massage ayurvédique et pilates, et **Kévin Thubert**, ostéopathe D.O.

Du lundi au samedi sur rendez-vous.

ostéopathie : Doctolib ou 06 75 25 99 93 ;

coaching, massage, Pilates : 07 87 02 05 65.



Kévin Thubert proposera une conférence sur l'ostéopathie le vendredi 23/06 à 20h30 (entrée libre) à l'Espace Jean Carnet. Détail sur la page de l'agenda de l'été.

- Mme **Armelle RHODES**, sophrologue.

ZA Les Prés Vignals, 46300 LE VIGAN

Tél: 06.85.13.80.89



- Mme **MATA Mégane**, Shiatsu et massages.

Sur Rendez-vous. Du Lundi au Samedi de 8h30 à 20h.

ZA Les Prés Vignals, 46300 LE VIGAN

Tél: 07.82.21.42.64



M. **POUCHELON Frédéric**, Praticien en Ayurvéda - Médecine indienne

Tél: 06.98.13.78.60

www.ayurveda-occitanie.com

frederic.pouchelon@gmail.com



- Mme **PUCHE Cécilia**, Art thérapeute, Praticienne en Maïeusthésie.

Tél: 06.26.42.38.03

www.lavoieducorps.fr

ceciliapuche@hotmail.com



Mme **HORAT Charlotte 'MELUSINE SOLO'**, thérapeute holistique, énergétique.

ZA Les Prés Vignals, 46300 LE VIGAN

Tél: 06 70 73 66 23



Après une nouvelle saison culturelle à l'Espace Jean Carmet et ses beaux événements, marquée par un véritable retour 'en force' du public, plusieurs animations vous attendent pour égayer votre été !

DIMANCHE 05 JUIN **Vide-grenier** organisé par l'association L.V.C.A. («Le Vigan, Culture et animations») Contact 06.23.40.89.55

SAMEDI 17, DIMANCHE 18 JUIN **Ball-Trap** organisé par la société de chasse du Vigan. Contact 06.87.75.61.34

VENDREDI 23 JUIN **Conférence** proposée par Kévin Thubert, D.O. « **L'ostéopathie en question : mythes et réalités d'une pratique émergente** » Cette conférence explorera les mythes et les réalités de l'ostéopathie, en abordant des sujets tels que son mode d'action, son efficacité, et ses limites... Dès 20h30, à l'Espace Culturel Jean Carmet. Entrée libre. (Organisée par l'association L.V.C.A.)

SAMEDI 1er JUILLET, DIMANCHE 02 JUILLET **Fête votive** organisée par le Comité des fêtes. Samedi après-midi : jeux gonflables enfants, samedi soir: soirée «Mousse-party», dimanche midi : dépôt de gerbe, après-midi : 14h30, concours de pétanque, 16h animation musette-variété avec « Quercy Mélodie » (Robert LACOMBE) (Salle des fêtes). Contact, inscription comité.des.fêtes.du.vigan@gmail.com

07 au 23 JUILLET La mairie du Vigan, en partenariat étroit avec l'association « Le Vigan, Culture et animations » a décidé de mettre en place un projet culturel pérenne, tous les mois de juillet, avec comme site principal l'Espace Culturel Jean Carmet et d'autres lieux du village (église, salle des fêtes). Pour les quatre prochaines années, le thème principal retenu est « **IMAGES DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE** », avec cet été : « **LA FORÊT AMAZONIENNE** »



Au programme: des **expositions photos**, une **projection cinéma**, une **conférence grand public**, une **soirée gastronomique** guyanaise !

L'accès à l'ensemble des événements est gratuit, hormis la participation à la soirée gastronomique, sur réservation. La communication sur cet événement sera faite par affichage et sur le site de la mairie.

07 au 23 JUILLET **Exposition photo** « Les rivières volantes » de Frédéric MOUILLET, chemin du lavoir.

VENDREDI 14 JUILLET **Repas grillades** de la société de chasse du Vigan (animation: » Mick Fontaine) dès 20h. Inscription: 07.80.32.01.94 - 06.79.42.34.62 - 06.80.34.74.25.

Feu d'artifice à 23h00, sortie du bourg, route de Dardenne.

MERCREDI 02 AOÛT En partenariat avec l'association « Anim' et vous en Quercy Bouriane », dans le cadre des « Médiévales de Gou—rdon », Le Vigan accueillera le **conteur** Michel GALARET, dès 20h30, près du jet d'eau.

19 AU 28 juillet et 16 AU 26 AOÛT Le Théâtre d'Aymare vous invite à la troisième édition de son festival « Les Rendez-vous d'Aymare », **festival interdisciplinaire** de spectacle vivant. Au programme: représentations théâtrales, concerts, lectures...



contact: 06 26 94 71 08 - theatredaymare@gmail.com - site: theatre-aymare.com

15 août Plus qu'un son et lumières, un **concert spectacle** (musicien live Bernard Delmas) avec textes dits en direct par Nadine (conteuse) et lumières et images géantes projetées sur les murs du presbytère, c'est 'Majestoso' ! Contact: Mairie

Tous les **MARDIS** de l'été **Marché de producteurs de pays** dès 17h30, place du presbytère. Restauration et animation musicale. Organisé par l'association « Le Vigan, Culture et animations » et la mairie du Vigan.

Tous les **VENDREDIS** de l'été **Concours de pétanque** dès 20h30, place du presbytère. Gratuit. Organisé par le Comité des Fêtes.

DIMANCHE 20 AOÛT **Vide-grenier** organisé par l'association «Le Vigan, Culture et animations» Contact, inscription au 06.23.40.89.55

État civil Juillet - Avril 2023



CRUBILIÉ Martin, 20 juillet ; BRIANT Zachary, 28 juillet ; TEISSÈDRE Élora, 03 août ; MALBEC Judith, 13 août ; TURNER Gabriel, 26 septembre ; GALLAND Jeanne, 29 septembre ; LARDÉ Robinson, 04 octobre ; REIS Liam, 29 octobre ; LHOTTELIER Justin, 15 novembre ; RAUZIÈRES Lyna, 27 décembre .



LINOL Jacques, 25 juillet ; ABDELKADER Jacques, 28 juillet ; RAMOS Jesus De Resureicao *veuve MIMOSO*, 30 juillet ; GIBERT Monique, *épouse LABORIE*, 18 octobre ; SCHAAL Jean, 07 novembre ; VILLARS Georgette, *veuve NOËL*, 16 novembre ; DELMAS Renée, *veuve DUPUY*, 20 décembre